



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Alexandre Cipolla, UDC, Géraldine Arlettaz-Monnet (suppl.), PLR, Daniel Emonet, PDCB, et Gaël Bourgeois, AdG/LA
Objet Pérenniser Pramont avant que tout n'explode !
Date 11.11.2016
Numéro 4.0247 (anc. 3.0294)

Le Centre éducatif fermé de Pramont (ci-après : CEP) a un besoin réel de renforcement de ses effectifs en personnel afin de pouvoir continuer à garantir des prestations de qualité, ainsi que la sécurité de ses collaborateurs. En particulier, il s'agirait d'augmenter les ressources dans les domaines de l'enseignement et de la formation des jeunes adultes et mineurs ceci notamment afin de répondre aux recommandations de l'OFJ et de la CLDJP ; d'avoir une prise en charge plus conséquente dans les ateliers « bois » et « buanderie » ; de renforcer le secteur éducatif ; d'avoir un suivi mieux ciblé dans le domaine des addictions et de contribuer ainsi davantage à la prévention de la récidive, ainsi que de renforcer le secteur d'entretien de l'établissement et des travaux de maintenance.

La treizième facture permet de facturer le coût réel effectif d'une journée de détention au CEP pour les mineurs. Les coûts engendrés par des postes de travail supplémentaires au CEP n'auraient quasi pas d'incidence sur le budget de l'Etat du Valais, (sauf pour les quelques placements de mineurs valaisans ainsi que la totalité des placements de jeunes adultes du Concordat) puisqu'ils seraient financés par le prix de journée facturé aux différents services placeurs des mineurs des autres cantons lors de l'établissement de la 13^{ème} facture pour les mineurs. Ce sont donc des places de travail supplémentaires pour le Valais, en très grande partie financées par l'ensemble des cantons placeurs.

Dans le cadre du projet de budget 2018, nous proposons la création de 4 EPT pour le CEP et comptons sur le soutien du Parlement pour avaliser ces nouveaux postes. Quatre postes et non cinq, par souci de cohérence entre le besoin exprimé par la direction de l'établissement et le principe d'autofinancement quasiment garanti totalement pour ce nombre d'EPT et de répartition des ressources entre les services qui en ont besoin.

En conséquence, il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : environ CHF 30'000.-.
Estimation, pour l'autofinancement de CHF 450'000.-, sur la base de données 2016.

Conséquences sur le personnel (EPT) : augmentation de 4 EPT

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 14 juin 2017